



FORMATIONS CATALOGUE 2025

EN PARTENARIAT AVEC ICSOS

SOMMAIRE

- **CYCLE I** : Conformité des pratiques professionnelles et gestion des risquesp. 2
- **CYCLE II** : Les fondamentaux du droit des sociétésp. 5
- **CYCLE III** : Le préjudice économiquep. 7
- **CYCLE IV** : Droit pénal de l'entreprisep. 8
- **CYCLE V** : Les 10 grandes questions du risque judiciaire de l'expert-comptablep. 8
- **CYCLE VI** : La place de la comptabilité dans le contentieux des affaires.....p. 9



CYCLE I : CONFORMITE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET GESTION DES RISQUES

THEME 1 : LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS PAR LE PROFESSIONNEL DU CHIFFRE (7 HEURES)

I. LE PRINCIPE DU SECRET PROFESSIONNEL DE L'EXPERT-COMPTABLE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Étendue du principe
- Sanction de la violation du principe

II. LES EXCEPTIONS LÉGALES AU SECRET PROFESSIONNEL

- La lutte contre le blanchiment : le cas particulier de la déclaration TRACFIN
 - La mutation de l'infraction de blanchiment
 - L'objet de la déclaration de soupçons : examen des lignes directrices conjointes du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et de TRACFIN
 - Le contenu de la déclaration
 - Les sanctions
 - L'esprit de « l'ère TRACFIN »
- Le délit de non-révélation de faits délictueux
 - Le contenu du délit
 - L'objet de la révélation
 - L'opportunité de la révélation : examen de la circulaire du 18 avril 2014 relative à la non-révélation de faits délictueux
- La procédure d'alerte

III. L'OBLIGATION LÉGALE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS : LA RÉQUISITION JUDICIAIRE

- Le principe de la communication obligatoire
- Les dérives pratiques

IV. LES CONTRÔLES IN SITU

- L'enquête fiscale
- L'enquête de l'inspection du travail
- La perquisition



THEME 2 : LE PROFESSIONNEL DU CHIFFRE FACE A SON CLIENT (7 HEURES)

I. L'EXPERT-COMPTABLE

- La projection de la mission : la lettre de mission
 - Le caractère obligatoire (relatif ?) de la lettre de mission
 - Le contenu de la lettre de mission
 - > L'étendue de la mission
 - > Les clauses limitatives de responsabilité
 - > Les clauses de forclusion
 - La nature juridique de la lettre de mission
 - > Un contrat d'entreprise
 - > Un contrat d'adhésion
 - La portée juridique et l'intérêt pratique de la lettre de mission
- L'exécution de la mission
 - L'obligation de conseil et ses limites
 - Le retour à la lettre de mission
 - L'écrit comme moyen de protection
 - Typologie des difficultés rencontrées : le cas de la régularisation
- La fin de mission
 - Les conditions de résiliation
 - Le devoir de mettre un terme à la mission dans certaines circonstances
- La mise en cause par le client
 - La question de la faute : celle de l'expert-comptable et celle du client
 - La question du lien de causalité
 - La question du préjudice
 - La question du dommage assuré
 - Typologie des cas les plus classiques de mise en cause

II. LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

- L'acceptation de la mission
 - La désignation par le client : les nouveaux seuils
 - Les incompatibilités
- L'exécution de la mission
 - Les sondages : exemples de difficultés pratiques
 - La résistance du client : le délit d'entrave
 - La fin de mission



- Les cas de démission du commissaire aux comptes
- La procédure de relèvement
- La mise en cause par le client
 - La question de la faute : celle du commissaire aux comptes et celle du client
 - La question du lien de causalité
 - La question du préjudice
 - La question du dommage assuré
 - Typologie des cas les plus classiques de mise en cause

THEME 3 : LES MISES EN CAUSES PÉNALES (6 HEURES)

I. TYPOLOGIE DES MISES EN CAUSE PÉNALES

- État de la jurisprudence applicable aux professionnels du chiffre
- Typologie des infractions reprochées
- Les risques d'une condamnation pénale pour un professionnel du chiffre
 - Les condamnations solidaires
 - Les peines dites accessoires

II. LA PROCÉDURE PÉNALE

- L'audition par la police
 - La différence entre un suspect et un témoin
 - Les droits de l'expert-comptable suspect
 - Les explications sur le fond
- L'audition par le juge
 - L'instruction
 - La question de l'expertise
- Le renvoi devant un tribunal correctionnel
 - Les stratégies de défense
 - Le lien avec les autres acteurs de la procédure

CYCLE COMPLET : 20 HEURES



CYCLE II : LES FONDAMENTAUX DU DROIT DES SOCIÉTÉS

I. LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

- Les conditions de validité
 - Les conditions tenant aux parties
 - Les conditions tenant à l'acte
- La portée de la délégation de pouvoirs

II. LES CLAUSES DE GARANTIE DE PASSIF

- Le bénéficiaire de la garantie
- La déclaration de sincérité
- L'étendue de la garantie
- La mise en œuvre de la garantie

III. LES CONVENTIONS DE TRÉSORERIE

- Les conditions de validité
 - Les conditions résultant de la législation bancaire
 - Les conditions résultant du droit des sociétés
 - > La capacité et le pouvoir des dirigeants
 - > Le contrôle des conventions réglementées
 - > L'intérêt social
- Les risques
 - Les risques tirés du droit des sociétés
 - > L'abus de majorité
 - > L'abus de biens sociaux
 - Les risques tirés du droit des entreprises en difficulté
 - > L'extension de la procédure collective
 - > La responsabilité pour insuffisance d'actif

IV. LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

- L'ajustement de la procédure dans les SA et les SCA
 - Mesures applicables aux sociétés non cotées
 - Mesures applicables aux sociétés cotées
- La soumission à la procédure des conventions réglementées



V. LES CONVENTIONS DE MANAGEMENT FEES

- La personne concernée
 - En dehors d'un groupe
 - Dans un groupe
- Le contenu de la convention
 - Dans les SA
 - Dans les SAS

VI. LES COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS

- La validité des apports en comptes courants
 - Au regard du droit bancaire
 - Au regard du droit des sociétés
- Le remboursement des apports en comptes courants
 - La société in bonis
 - La société en difficulté
- Le sort du compte courant en cas de cession de parts ou actions

VII. LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

- Le dispositif d'encadrement de la rémunération des dirigeants de sociétés cotées
 - Entrée en vigueur
 - Champ d'application
 - Modalités
 - > Le vote ex ante
 - > Le vote ex post
- L'approbation de la rémunération du gérant
- Rémunération du dirigeant et abus de majorité
- Rémunération du dirigeant et abus de biens sociaux

VIII. IL NE FALLAIT PAS MANQUER... (ACTUALITÉS)

6 HEURES



CYCLE III : LE PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE

I. IMPORTANCE DU SUJET

II. LA DISTINCTION DU DOMMAGE ET PRÉJUDICE

III. LE PRINCIPE DE LA RÉPARATION

IV. LE PRÉJUDICE RÉPARABLE

- Les faux préjudices
- L'identification de la victime
 - La prise en compte des bénéfices tirés du dommage
 - La prise en compte de la faute de la victime
- La licéité du préjudice

V. LA MOTIVATION DE LA DEMANDE

- L'obligation de production des pièces
- La production des documents comptables

VI. LA DÉCOMPOSITION DU PRÉJUDICE

- La perte d'actifs corporels
- Les coûts induits
- La perte d'exploitation
- La perte de chance
- La perte du fonds de commerce

3 HEURES



CYCLE IV : DROIT PENAL DE L'ENTREPRISE

I. LES INFRACTIONS DE DROIT COMMUN APPLIQUÉES AU DROIT DES AFFAIRES

- L'abus de confiance
- Le blanchiment
- Les infractions dites de

II. LES INFRACTIONS SPÉCIALES

- L'abus de bien social
- La présentation de comptes non fidèles
- La distribution de dividendes fictifs

FOCUS SUR L'IMPUTABILITÉ DE L'INFRACTION :
responsabilité des personnes morales / personnes physiques

4 HEURES

CYCLE V : LES DIX GRANDES QUESTIONS DU RISQUE JUDICIAIRE DE L'EXPERT-COMPTABLE

1. Quelle est la nature juridique de la relation qui unit l'expert-comptable à son client ?
2. L'expert-comptable est-il le délégataire de son client au sens pénal du terme ?
3. Puis-je en tant qu'expert-comptable régulariser une situation litigieuse ?
4. À quel moment dois-je démissionner en tant qu'expert-comptable ? Comment identifier le critère permettant ou imposant une démission ?
5. Comment dois-je réagir en tant qu'expert-comptable face à un compte courant d'associé débiteur ?
6. En tant qu'expert-comptable à quel moment dois-je effectuer un signalement TRACFIN ?
7. Quelle est l'étendue du droit de rétention de l'expert-comptable ?
8. Comment dois-je réagir en tant qu'expert-comptable à une réquisition judiciaire ?
9. Comment dois-je réagir en tant qu'expert-comptable à une convocation policière ou judiciaire ?
10. L'expert-comptable peut-il être coresponsable ? Quel est le rapport avec les autres intervenants sur un dossier ?

2 HEURES



CYCLE VI : LA PLACE DE LA COMPTABILITE DANS LE CONTENTIEUX DES AFFAIRES

I. RETOUR SUR LES FONCTIONS ET LE CARACTÈRE CONVENTIONNEL DE LA COMPTABILITÉ

- Les références légales aux agrégats comptables
 - La notion de cessation des paiements
 - La notion de résultat net comptable
 - La notion de perte de capital social
- Les références contractuelles aux agrégats comptables
- La reddition des comptes

II. LES FAUTES COMPTABLES D'INFORMATION

- La place de la comptabilité dans l'erreur et le dol
- La notion de comptes non fidèles
- Le préjudice découlant de la faute comptable

III. LES FAUTES COMPTABLES DE GESTION

- La place de la comptabilité dans les décisions de gestion
- La place de la comptabilité dans les délits d'abus de biens sociaux
- La place de la comptabilité dans le délit de banqueroute
- Le préjudice découlant de la faute comptable de gestion

IV. LA PLACE DE LA COMPTABILITÉ DANS LE CALCUL D'UN PRÉJUDICE

3 HEURES

